

Séance du lundi 3 avril 2023

Convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2023 (affichage ce même jour) à la salle de la mairie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2022 commune
- Compte de gestion 2022 commune
- Affectation du résultat 2022 commune
- Vote des taux des taxes locales 2023
- Subventions aux associations
- Budget primitif 2023 commune
- Compte administratif 2022 assainissement
- Compte de gestion 2022 assainissement
- Affectation du résultat 2022 assainissement
- Budget primitif 2023 assainissement
- Convention avec le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne pour le raccordement d'une pompe de relevage
- Travaux d'enrobé rue du Tholon
- Réparation du tracteur de la commune
- Tarifs de la restauration scolaire
- Affaires et questions diverses

A 19 heures 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, David ANSEL, François BOURGUIGNON, Thierry PERRIGNON, Anne-Charlotte HIEZ, Bernard GUEDON, Franck GONTHIER, Gisèle MAURY, Annabelle ALVES DOS SANTOS, Joël MACHAVOINE, Chantal FAUVIOT, Patrick EDOUARD, Marc OUDINOT

Absent : Arnaud PONCHON

François BOURGUIGNON est élu secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de la commune et donne quitus au trésorier de Joigny.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
BUDGET COMMUNE			
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
Opérations 2022	676 888,19		768 962,02
Reports 2021			324 176,38
TOTAUX	676 888,19		1 093 138,40
	Résultat	416 250,21	
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
Opérations 2022	155 273,29		326 946,31
Reports 2021	150 428,37		
TOTAUX	305 701,66		326 946,31
	Résultat	21 244,65	

Le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 COMMUNE

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2022 de la commune comme suit :

- En recettes de fonctionnement : 416 250,21 €
- En recettes d'investissement : 21 244,65 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2022 présentés.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023

Le maire propose de maintenir les taux des taxes locales 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 36,11
- Taxe foncière non bâtie : 42,15
- Taxe d'habitation : 19,48 (sur les logements vacants et les résidences secondaires)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes locales 2023.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS				
	Accordée en 2021	Accordée en 2022	Sollicitée en 2023	Proposée 2023
Comité des fêtes	0,00	500,00	500,00	500,00
ACCA	500,00	500,00	500,00	500,00
Sauvons notre lavoir	0,00	0,00		
Les Créatives	450,00	500,00	500,00	500,00
Senan Football Club	350,00	400,00	800,00	500,00
Pétanque	0,00	500,00	500,00	500,00
Eveil Musical	0,00	200,00		
CPI	350,00	350,00	400,00	400,00
Hissez Haut	300,00	300,00	300,00	300,00
Champs de culture	0,00	0,00	300,00	300,00
Saint Vincent	0,00	400,00	200,00	200,00
L'Arche des animaux	0,00	0,00		
Forme et détente	0,00	100,00	100,00	100,00
C3V	150,00	0,00	350,00	150,00
Senan Danse	200,00	200,00	200,00	200,00
MFR Toucy	0,00	100,00	200,00	100,00
CFA Agricole de Venoy	0,00	0,00	100,00	100,00
Aillant Sport Football	0,00	0,00	200,00	200,00
Rugby club d'Ordon	100,00	150,00	200,00	200,00
MFR Semur en Auxois	0,00	100,00	100,00	100,00
TOTAUX	2 400,00	4 300,00	5 450,00	4 850,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour l'année 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 001 250,21 €.

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 495 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 de la commune.

COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de l'assainissement et donne quitus au trésorier de Joigny.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
BUDGET ASSAINISSEMENT			
EXPLOITATION			
	DEPENSES		RECETTES
Opérations 2022	50 675,13		82 257,74
Reports 2021	0		21 880,86
TOTAUX	50 675,13		104 138,60
	Résultat	53 463,47	
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
Opérations 2022	1 988,20		0,00
Reports 2021	0		17 822,98
TOTAUX	1 988,20		17 822,98
	Résultat	15 834,78	

Le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget assainissement de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ASSAINISSEMENT

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2022 du budget assainissement comme suit :

- En recettes d'exploitation : 53 463,47 €
- En recettes d'investissement : 15 834,78 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2022 présentés.

BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 223 573,47 €.

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 429 360,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 du budget assainissement de la commune.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'YONNE (SDEY) POUR LE RACCORDEMENT D'UNE POMPE DE RELEVAGE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention financière avec le SDEY pour l'étude d'extension du raccordement d'une pompe de relevage. La part communale s'élève à 70 % du TTC soit la somme de 1157,52 €. (SDEY prenant en charge les 30 % restants soit 496,08 €).

Le conseil municipal, à 13 voix POUR et 1 abstention, approuve les termes de la convention financière avec le SDEY et autorise le maire à la signer.

TRAVAUX D'ENROBE RUE DU THOLON

Un devis de l'entreprise PETAVIT, qui réalise actuellement les travaux de la 7^e tranche d'assainissement, est parvenu en mairie pour les travaux de réfection de la voirie Rue du Tholon. Le montant de cette réfection est de 33 234,00 € TTC. Madame Gisèle MAURY et Monsieur Joël MACHAVOINE évoquent l'évacuation des eaux pluviales. Le maire répond qu'il se montrera particulièrement vigilant à cet égard lors des travaux effectués par l'entreprise.

Le conseil municipal, à 12 voix POUR et 2 abstentions, approuve le devis présenté par l'entreprise PETAVIT.

REPARATION DU TRACTEUR DE LA COMMUNE

Le tracteur de la commune est en panne ce qui nécessite d'importants travaux, notamment sur l'embrayage.

La SARL HUYGEN de Béon a fait parvenir un devis pour réparations pour un montant de 7 441,76 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis pour réparation de la SARL HUYGEN pour 7 441,76 € TTC.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Notre prestataire ELITE RESTAURATION répercute sur les tarifs pratiqués une hausse sensible (8,04 %) liée à l'augmentation du coût de l'énergie et des produits alimentaires. La commune n'a pas augmenté les tarifs de restauration scolaire depuis 2015.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- Repas enfant de 3,40 € à 3,50 €
- Repas adulte 5 €
- Prix de l'accueil d'un enfant sans repas à 1,50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs proposés à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal sis 2 rue des Ecoles est libre.

Des travaux sont nécessaires : rafraichissement des peintures, débarrassage du grenier et de la cave et isolation du grenier avant l'entrée d'un nouveau locataire.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel de ce logement communal à 500 € (hors charges) et d'autoriser le maire à signer le contrat de bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le loyer mensuel proposé et autorise le maire, à l'issue des travaux, à signer un nouveau contrat de bail

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- David ANSEL informe le conseil municipal de la demande de mise en disponibilité de Madame Anne PIERREL, agent technique de la commune. Un recrutement a été lancé. Madame Cindy FAVARDIN a été retenue et est entrée dans notre collectivité depuis le 27 mars 2023, sous contrat.

- François BOURGUIGNON rappelle que Monsieur Fred DUBOS, comme annoncé en juillet 2022, a souhaité arrêter la mise en page de l'Echo de Senan après près de 10 ans de loyaux services. François BOURGUIGNON fait part des difficultés aussi bien pour la rédaction des articles que pour la distribution des journaux, et interroge les conseillers municipaux quant à la poursuite de la parution des Echos de Senan. De façon unanime, les élus souhaitent la poursuite de la parution trimestrielle de l'Echo de Senan.

- Bernard GUEDON demande s'il est possible d'organiser une rencontre conviviale réunissant l'ensemble des personnels communaux et les élus.

Séance levée à 20 heures 45.